© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

aide pere alcoolique

Par Profil supprimé Postée le 24/04/2013 06:20

> Depuis quelques années, mon père boit. Après, 2 passages en cure, hospitalisations répétées, mise en relation avec des organismes d'accompagnement,… il replonge constamment. Afin de se protéger ma mère a demandé le divorce.
> Il y a un peu plus de 1 an, sa dépendance a empiré, il consomme à outrance, 1 L à 2L de whisky / jour, voir plus. De ce fait, son physique ne suit plus, chute, il se souille,…
> Suite à différentes tentatives, diverses et variées (gentillesse, écoute, chantage,…), de lui faire prendre conscience de son état, et quelques différents au niveau de la famille, mon père ce retrouve en location à 500 kms de chez nous.
> Et là, à près un espoir de 3 mois, l'été dernier, décente aux enfers en entrainant ma tante, et nos relations avec la famille proche.
> Fracture de la hanche, ouvertures de l'arcade,…
> Hospitalisé sur demande d'un tiers (ma tante) depuis peu, nous cherchons une solution pour le rapprocher de la famille, « come-back in Normandie », et là ce pose les questions.
> Quel type de logement ? Maison en location, foyer logement, RPA,…
> Quel type d'aide ? CCAA, Centre Hospitalier, Association,…
> Quel type de démarche ? Tutelle, Curatelle,…
> En fin, se trouvant toujours dans le déni de sa maladie, comment ne pas risquer la mise en danger d'autrui ?

Mise en ligne le 25/04/2013

Bonjour,

Faire face à un proche qui s'alcoolise massivement et qui refuse de se faire aider peut être source de souffrance. La difficulté est qu'il est impossible de lui imposer des soins relatifs à l'alcoolisme. Sa situation témoigne d'une profonde souffrance, et les questions de l'alcool et de l'hébergement ne sauraient certainement à elles seules tout résoudre.

Compte tenu de l'importance des problématiques que vous décrivez, et des difficultés que vous rencontrez pour l'aider, le plus adapté serait pour vous de rencontrer des professionnels qui aident les personnes de l'entourage. Cela vous permettrait d'être soutenue et conseillée sur la conduite à tenir, mais aussi de rencontrer une assistante sociale pour aborder la question de tutelle et de curatelle par exemple.

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées d'un centre se trouvant près de chez vous. Les consultations y sont gratuites et confidentielles. Si cette orientation ne devait pas vous convenir, sachez que vous pouvez nous contacter au 0811.91.30.30 tous les jours de 8h à 2h (coût d'un appel local).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA de Bernay - Adissa Groupe SOS Solidarités

33 bis rue Lobrot
27300 BERNAY

Tél : 02 32 62 89 25
Site web : www.groupe-sos.org/structure/adissa/
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Accueil du public : Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, mardi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h, mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, jeudi de 8h30 à 13h et de 14h à 17h30, vendredi de 8h30 à 13h et de 14h à 18h
Consultat° jeunes consommateurs : Sur rendez-vous le mardi après-midi

Voir la fiche détaillée